

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

**2023-34 PLUI du Grand Besançon
– débat sur les orientations
générales du Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable (PADD)**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 26 juin 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 9 juin
2023

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Le conseil municipal :

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois Le
quinze

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de juin

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, Mme CANONNE, M. DERIOT, M.
DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme
PAILLET, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: Mme MARCHE (pouvoir à M. DEVILLERS), Mme RAFFIN
(pouvoir à Mme EDY), M. PAUTOT (pouvoir à M. FREZE), M. HEQUETTE (pouvoir à M.
ALLAIN), M. BOURGON (pouvoir à M. DERIOT), M. PETEY (pouvoir à Mme
RUISSEAUX), Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme CANONNE), Mme GAUTHIER (pouvoir
à Mme RAHON)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame PAILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Prend acte des éléments d'information relatifs au PADD du PLUI du Grand Besançon, transmis à la
mairie de Thise le 17 mai 2023 ;

Prend acte de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations du PADD, conformément à
l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Précise que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au
préfet et affichée en mairie.

Thise, le 15 juin 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT